DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 09/03/2023 Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le

ID: 005-250500600-20230307-2023_12-DE

| <u></u> |
|---------------------------------------|
| Département des Hautes-Alpes |
| Arrondissement de Briançon |
| Parc naturel régional du Queyras |
| Comité syndical du 7 mars 2023 |
| Délibération n° : 2023_12 |
| Date de convocation : 28 février 2023 |

Objet : Demande de financement régional contrat de Parc investissement Rénovation thermique des adductions d'eau de l'Arche des cimes et du Soum

Par la suite d'une convocation en date du 28 février 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la salle polyvalente d'Eygliers, le 7 mars 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président: Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie Garcin Eyméoud

Région: Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Agnès ROSSI (6 voix); Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix) **Département:** Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix); Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes:

- Abriès-Ristolas Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix); Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale (1 voix)
- Aiguilles Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- Arvieux Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée
- Ceillac Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix); Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Jacques ROUX (1 voix)
- Château-Ville-Vieille Jean-Louis PONCET, Maire, excusé; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- Eygliers Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- Guillestre Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- Molines-en-Queyras Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, excusée pouvoir à Gilbert BONNIN
- Saint-Véran Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- Vars Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu:

- La délibération régionale 2020-714 instituant le contrat de Parc 2021-2023;
- Le contrat de Parc signé par la Région SUD et les Présidents des Parcs naturels régionaux;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur

Considérant :

- L'existence du dispositif contrat de Parc permettant de financer des actions d'investissement structurants sur les territoires de Parcs naturels régionaux, selon trois grands principes : faire de la biodiversité un atout plutôt qu'une contrainte, organiser un modèle de développement économique et social, accueillir les visiteurs dans une logique de tourisme durable ;
- La possibilité pour le Parc naturel régional du Queyras de bénéficier de façon prioritaire du dispositif contrat de Parc :
- La nécessité pour le Parc naturel régional du Queyras de rénover les adductions d'eau des bâtiments de l'Arche des cimes à Abriès-Ristolas et du musée du Soum à Saint-Véran ;
- La décision du comité technique réuni en Bureau le 7 février 2023.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 09/03/2023 Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le

ID: 005-250500600-20230307-2023_12-DE

| Département des Hautes-Alpes | |
|---------------------------------------|--|
| Arrondissement de Briançon | |
| Parc naturel régional du Queyras | |
| Comité syndical du 7 mars 2023 | |
| Délibération n° : 2023_12 | |
| Date de convocation : 28 février 2023 | |

Objet : Demande de financement régional contrat de Parc investissement Rénovation thermique des adductions d'eau de l'Arche des cimes et du Soum

Le Comité syndical, réuni le 7mars 2023, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de suffrages exprimés : 26

Nombre de suffrages: 37 Votes Contre: 00 Pour: 26 Nombre de membres présents: 10 Abstentions: 00

Nombre de membres représentés : 04

décide:

- D'approuver la demande de financement d'investissement pour l'action de « Rénovation des adductions d'eau des bâtiments de l'Arche de cimes et du Soum » et le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses HT Recettes | | | % | |
|--|----------|--------------------------------------|----------|-------|
| Travaux de rénovation des adductions d'eau des bâtiments Arche des cimes et soum | 10 000 € | Région Provence Alpes Côte-d'Azur | 8 000 € | 80 % |
| | | | | |
| | | Autofinancement | 2 000 € | 20 % |
| Coût total | 10 000 € | Coût total | 10 000 € | 100 % |

- De solliciter le financement régional ;
- D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin, cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour extrait conforme

Le Président Christian BLANC

